



AVIS AUX PROPRIETAIRES

Un architecte-conseiller à vos côtés

Vous allez construire, rénover ou agrandir...

Vous désirez être orienté dans vos réflexions...

Vous rencontrez des difficultés techniques ou administratives...

Sur rendez-vous, un conseil gratuit et personnalisé peut vous être proposé par la Mairie auprès d'un architecte-conseiller du CAUE de la Moselle.

Prenez rendez-vous

au Pôle Technique
en Mairie

aux jours et heures ouvrables

soit
par téléphone
au 03 87 85 27 10

soit par courriel
mairie@mairie-petiterosselle.fr

Avec une équipe composée d'architectes, urbaniste, plasticien, documentaliste et personnel administratif, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est une association, créée par le Conseil Général en application de la Loi sur l'architecture de 1977. L'une de ses missions est de conseiller les communes et leurs habitants dans l'élaboration de leur projet. Or, depuis le mois de juin, le conseil municipal a mis en place une convention d'assistance architecturale auprès de cet organisme.

Ce service, qui vous permet de bénéficier des conseils architecturaux et techniques de construction d'un professionnel et vous informe sur les démarches administratives, est destiné à tous, quel que soit le type de projet et le type de bâtiment : extensions ou rénovations de bâtiment existants, ravalements, constructions neuves, etc...

En apportant des réponses sur : l'insertion de la future construction dans son site, les proportions des volumes, les espaces intérieurs, les choix des matériaux, mais aussi sur les règlements à suivre et les questions techniques, ces consultations ont pour objectif de vous permettre d'établir votre projet sur les meilleures bases possible.

Effectuées, selon le cas, sur place ou en Mairie, les conseils sont prodigués de préférence le plus tôt possible, c'est-à-dire, dès les premiers croquis, donc avant le dépôt d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux. Ils peuvent aussi vous aider à modifier votre projet suite à un refus de l'administration.

Pour préparer votre entretien avec un maximum d'efficacité, nous vous conseillons de regrouper tous les documents susceptibles d'apporter des informations sur votre projet, tels que :

- plan de la construction concernée ou croquis du projet,
- photos,
- relevé cadastral...

Pour la cité Wendel Sud uniquement, des permanences de l'architecte des Bâtiments de France sont prévus toutes les 5 à 6 semaines et tout au long de l'année.

Les permanences ont lieu régulièrement, tous les mois, et les rendez-vous sont à prendre auprès des services techniques de la Mairie.

mercredi 11 janvier 2017 :	09h à 12h00
mercredi 08 février 2017 :	14h à 17h00
mercredi 8 mars 2017 :	09h à 12h00
mercredi 05 avril 2017 :	14h à 17h00
mercredi 03 mai 2017 :	09h à 12h00
mercredi 07 juin 2017 :	14h à 17h00
mercredi 05 juillet 2017 :	09h à 12h00
mercredi 09 août 2017 :	14h à 17h00
mercredi 06 septembre 2017 :	09h à 12h00
mercredi 04 octobre 2017 :	14h à 17h00
mercredi 08 novembre 2017 :	09h à 12h00
mercredi 06 décembre 2017 :	14h à 17h00

